

Délibération du conseil communautaire

Du 17 septembre 2012

n° 17

page 1/2

Rapporteur : **Monsieur Christian MICHAUD**

**OBJET : Rapport de l'administrateur de la S.E.M. Habitat du Pays Châtelleraudais : année 2011**

*Mesdames, Messieurs,*

*Conformément aux dispositions de l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales, les conseillers communautaires siégeant au conseil d'administration de la S.E.M. Habitat doivent présenter le rapport d'activité de la société en conseil municipal. Il est rappelé que la CAPC détient 6,5% des parts de la société et la commune de Châtellerault 52,5%.*

*Il est à noter à l'issue de l'exercice 2011 :*

- ◆ *un patrimoine immobilier qui compte 1883 logements et 21 locaux professionnels au 31/12/2010,*
- ◆ *un résultat comptable qui s'élève à 43 738 € contre 197 K€ en 2010,*
- ◆ *un nombre de logements vacants qui a augmenté en 2011 par rapport à 2010 (148 logements, contre 85 au 31/12/2010), soit un taux de vacance de 8%. Une partie est due à la livraison de nouveaux logements et à la remise en location de logements bloqués en 2010,*
- ◆ *un montant d'impayés qui atteint 778 670 €,*
- ◆ *6 logements vendus (2 résidence Mozart et 4 résidence Mescles),*
- ◆ *la livraison de 36 logements neufs : 30 à Naintré, et 6 rue Paul Painlevé à Châtellerault*
- ◆ *la livraison des 20 logements de la maison-relais située quartier des Gâts à Châtellerault, pour le compte de l'UDAF, ainsi que l'agrandissement de la maisonnée Beauchêne, pour le compte du CCAS de Châtellerault,*
- ◆ *la construction d'un immeuble mixte commerce/bureau/logements place Emile Zola à Châtellerault comptant un rez-de-chaussée commercial, un niveau de bureaux et deux niveaux de logements en accession,*
- ◆ *la modification de l'objet social de la société pour intégrer la réalisation d'opérations à caractère économique,*
- ◆ *la signature de la Convention d'Utilité Sociale.*

*Le résultat net comptable baisse pour être tout juste positif malgré les ventes de patrimoine réalisées. Il est impératif de revenir à un meilleur niveau d'exploitation dès 2012.*

**VU** l'article L1524.5 du code général des collectivités territoriales relatif à la participation des collectivités locales et de leurs représentants aux instances des sociétés d'économie mixte,

**CONSIDERANT** les pièces relatives à l'activité et aux comptes clos de la société pour l'année 2011,

**Délibération du conseil communautaire**

**Du 17 septembre 2012**

**n° 17**

**page 2/2**

Le conseil communautaire, ayant délibéré approuve le rapport d'activité de la SEM Habitat concernant le dernier exercice, clos au 31 décembre 2011, dont un extrait est joint à la présente délibération.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous préfecture, le n°  
Publié au siège de la CAPC, le

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM